

Procès-Verbal

Présents : M. Philippe BOYER, M. Xavier BOIREAU, Mme Cécile DELVAL, M. Pierre-André ROBBE, M. Laurent GUYON, M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Claudie POIVREL, M. Guillaume POURCELOT, M. Stéphane ROUX,

Excusés : Mme Audrey VUEZ, M. Guillaume LEUBA, Mme Sandrine BELIME (procuration donnée à M. Xavier BOIREAU)

Non Excusé(e)s : Mmes Evelyne LEDUC, Laïla Tamoud ; M. Guy DANIEL

Président de séance : M. Philippe BOYER

Secrétaire de séance : M. Stéphane ROUX

Quorum : 10 / 15 présents

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal	2
2. Délibérations	2
✓ Délibération 38 : Location garage route des pistes	2
✓ Délibération 39 : Loyer cabinet médical	2
✓ Délibération 40 : Avenant révision triennale gendarmerie	3
✓ Délibération 41 : Participation financière la Sarbacane.....	3
✓ Délibération 42 : Indemnité d'astreinte employés communaux	3
✓ Délibération 43 : Cession terrain zone Intermarché.....	4
✓ Délibération 44 : Forfait enlèvement ordures ménagères.....	4
✓ Délibération 45 : Remboursement M. FAURE DANIEL, achat sécateur électrique.....	5
3. Commissions	5
4. Questions diverses.....	6

La séance du conseil débute à 20 : 07

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal

M. Le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 26 août 2024.

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du conseil du 26/08/2024 à l'unanimité.

2. Délibérations

✓ Délibération 38 : Location garage route des pistes

Le Maire informe le Conseil que Mme PINTO Ana Sofia a demandé à louer un garage route des Pistes à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de louer à Mme PINTO un garage route des Pistes pour un montant de 50,00 €/mois,
- autorise le Maire à établir le bail correspondant à cette location et effectuer les titres correspondants à la location.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 39 : Indemnité cabinet médical

Le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été émise pour disposer d'un local dans le cabinet médical situé dans le bâtiment de la Mairie. Il s'agit de M. SOLIVE Emmanuel exerçant la profession de psychologue.

Après réflexion du Conseil, le montant de l'indemnité pour le locataire sera le suivant :

- 500,00 €/mois à compter du 1^{er} octobre 2024

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour cette location.

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 40 : Avenant révision triennale gendarmerie

Le maire informe le Conseil que par bail en date du 19 octobre 2021 concernant les locaux de la gendarmerie, il convient d'autoriser M. le Maire à signer un avenant au bail portant modification du loyer et ceci à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail établi avec la gendarmerie

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 41 : Participation financière la Sarbacane

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de « La Sarbacane théâtre » qui sollicite de la commune une aide financière à hauteur de 500,00 € afin de financer leur nouveau spectacle d'automne.

Il s'agit cette année d'accueillir un quatuor à cordes et, en partenariat avec le Département du Doubs, d'accueillir la compagnie « Psaodi » pendant une semaine pour un travail d'immersion dans les bars. Les comédiens auront plusieurs heures de travail en salle et dans un ou deux bars de la commune. Ces temps d'immersion et de travail leur permettront de travailler leur prochain spectacle.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- donne son accord pour verser une subvention de 500,00 € à la «Sarbacane théâtre »,
- autorise le Maire à effectuer le mandant correspondant à cette dépense.

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ Délibération 42 : Indemnité d'astreinte employés communaux

Le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de redéfinir l'attribution de « l'indemnité d'astreinte semaine complète » pour les employés communaux durant l'hiver 2024-2025.

Il précise que cette indemnité sera versée aux agents en place durant cette période et selon le taux fixé par les textes en vigueur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour verser cette indemnité aux employés communaux en place,
- autorise le Maire à procéder au versement de cette indemnité.

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ **Délibération 43 : Cession terrain zone Intermarché**

Suite au projet d'Intermarché de construire un parking couvert, le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de donner un accord de principe de céder à cette société du terrain d'une surface d'environ 388 m2 situé en zone proche du commerce.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un accord de principe de céder du terrain à cette société,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

✓ **Délibération 44 : Forfait enlèvement ordures ménagères**

Le Maire informe l'assemblée que suite à de nombreux dépôts sauvages d'ordures ménagères, il serait nécessaire d'instituer un forfait d'enlèvement de ces ordures afin de limiter ces incivilités constatées depuis plusieurs mois au niveau de la commune.

Il est proposé un forfait de 500,00 € à toute personne ne respectant pas ce règlement.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

- ✓ Délibération 45 : Remboursement M. FAURE DANIEL, achat sécateur électrique

Le Maire précise que M. FAURE Daniel a acheté un sécateur électrique et qu'il convient de lui rembourser la somme de 129,00 € correspondant à cet achat.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

POUR	: 10
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

3. Commissions

BOIS :

Notre Technicien Forestier Territorial étant appelé à d'autres fonctions, il ne gèrera plus notre forêt à partir du 1er janvier 2025. Il sera remplacé par Mr Pinsard Florian, technicien à Jougne.

SIEJ :

Les travaux de remplacement de conduite d'eau potable à la Cluse et Mijoux se sont dans l'ensemble bien déroulés. La majeure grande partie des 48 km de conduite du SIEJ datant des années 1960-70, il est nécessaire de prévoir leur remplacement. Entre 1 km et 1.5 km seront donc remplacés chaque année.

SIEL : comme chaque année le voyage proposé était très enrichissant (poste électrique de Frasne puis Fort des Rousses).

URBANISME / CADRE DE VIE :

Parc National Régional du Haut-Jura :

Le PNR nous a fait parvenir son projet de charte pour la période 2026-2041. Comprenant 19 mesures, ce projet a vocation à évoluer grâce au COTECH (19 septembre) et au COPIL (2 octobre), avant le Comité syndical prévu le 9 novembre, auquel nous sommes conviés.

Aménagement Entrée Sud :

Réunion le jeudi 03/10 avec l'agence d'urbanisme Territoires pour commencer à réfléchir à l'aménagement de la ZAD, en concertation avec Intermarché et son projet.

SCOLAIRE :

Sécurité :

- La commission de sécurité doit être convoquée pour mettre à jour les plans d'évacuation.
- Résoudre le problème du portillon entre l'école et la gendarmerie qui ne doit pas être fermé à clé.
- Document de sécurité réglementaire dans les écoles, reçu en mairie : nous devons fournir les attestations (diagnostic amiante, aération des locaux...)

Regroupement des classes de primaire :

Le projet est suspendu en raison de désaccords sur les modalités de mise en œuvre. Deux communes ne se sont pas positionnées par délibération.

Grève :

La mairie doit-elle prendre en charge les enfants sur le temps périscolaire ?

ANIMATION :

Cérémonie du 4 septembre : environ 100 personnes ont participé à la cérémonie en présence de Mr le Sous-préfet. Des retours très positifs nous sont parvenus sur l'organisation de cet événement et son bon déroulement.

COMMUNICATION :

Application de communication à destination des citoyens : la commune utilisera prochainement Illiwap, application partenaire de la CCLMHD, moins chère que Néocity avec laquelle nous avons souscrit un contrat.

4. Questions diverses

- **Participation financière de la commune pour les activités culturelles et sportives**

Il convient de faire le point sur les modalités d'attribution de l'aide : enfants inscrits dans des associations locales uniquement ou ouvert à d'autres activités ? Problème des activités privées à but lucratif (abonnement cinéma, salle de fitness, accrobranches, cours de natation, cours de chant privés)

Les critères retenus sont :

- activité sportive ou culturelle
- abonnement nominatif
- activité régulière

- Anniversaire personnes âgées de 85 ans : établir la liste des personnes concernées
- Fermeture des pistes du secteur Piquemiette :
Mme Cécile DELVAL et M. Pierre-André ROBBE font part de leur désaccord avec la décision prise par le Maire en tant que délégué communautaire, en faveur de la fermeture. Ils déplorent un manque de concertation préalable entre le département et les acteurs politiques et économiques.

Prochain conseil : il aura lieu le 18 novembre 2024

La séance est levée à 23h15

Signature du président de séance
M. Philippe BOYER

Signature du secrétaire de séance
M. Stéphane ROUX